Dépréciations/Provisions

Perte de valeur d'un actif lié un indice interne ou externe/
Perte probable lié à un risque futur

Comptabilisation

Comptabilisation

Compte	Libellée	Débit	Crédit
68	Dotations	X	
29/39/49	Dépréciation		X
15	Provision		X

➡La dotation diminue le résultat de de l'entreprise

Compte	Libellée	Débit	Crédit
29/39/49	Dépréciation	X	
15	Provision	X	
78	Reprises		X

➡La reprise augmenter le résultat de de l'entreprise

Fiscalité

Analyse de la dotation aux dépréciations ou aux provisions

Fonds (cumulatives)

- Être déductibles par nature (si non déductible, la provision doit être réintégrée)
- Être nettement précisées
- Être **probable** et pas seulement **éventuel**
- Résulter d'évènements en cours à la clôture de l'exercice.

Forme

Les dépréciations et provisions doivent être effectivement comptabilisées avant la fin du délai de déclaration des résultats.

Normalement déductible
=
RAF

Si les conditions non respectées
NON DEDUCTIBLE
=
REINTEGRATION

Analyse de la reprise
Si la dotation est déductible = la reprise imposable = RAF

Si la dotation est non déductible = la reprise non imposable = DEDUCTION

Dépréciations

Dépréciation immobilisations non en mouvement

La valeur vénale doit être déterminée abstraction faite des coûts de sorties. Dans ces conditions, la fraction de la dépréciation correspondant aux coûts nets de sortie ne peut être admise en déduction.

Dépréciation sur les stocks

la part des FRAIS DE DISTRIBUTION inclus dans la provision n'est pas DÉDUCTIBLE et doit faire l'objet d'une RÉINTÉGRATION.

Dépréciation sur les créances clients

Pas impact à aucun moment

La dépréciation sur les créances clients doit porter sur le recouvrement de la créance.

La dotation est normalement déductible = RAF.

Impact sur exploitation

-La DOTATION aux dépréciations des créances clients est NON DEDUCTIBLE
-La REPRISE est NON IMPOSABLE

Provision

Apprendre la liste par coeur dans le cours